

Mon engagement contre la guerre du Vietnam

Joseph E. Mulligan

Numéro 799, novembre–décembre 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/89313ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mulligan, J. E. (2018). Mon engagement contre la guerre du Vietnam. *Relations*, (799), 41–41.

Mon engagement contre la guerre du Vietnam

Joseph E. Mulligan*

L'auteur, jésuite américain, vit au Nicaragua depuis 1986

Au moment de la guerre du Vietnam, nous étions nombreux à être conscients que l'impérialisme américain avait remplacé celui de la France, après la défaite de celle-ci à Diên Biên Phu en 1954. Cela a nourri l'opposition massive à cette guerre. La plupart des Américains n'aiment pas cette idée que leur gouvernement soit impérialiste. Or, nous voyions cette réalité s'imposer, et pas seulement au Vietnam, mais aussi en République dominicaine, en Haïti et au Nicaragua, entre autres.

Les élections prévues par les Accords de Genève n'eurent jamais lieu au Vietnam, puisqu'il était connu que Ho Chi Minh, alors secrétaire général du Parti communiste, les aurait remportées. Les États-Unis intervenaient dans la politique intérieure d'un pays souverain – officiellement au nom de la promotion de la démocratie, mais bien davantage au nom du développement du capitalisme, dans les faits.

Non seulement l'intervention américaine était-elle injuste dans ses fondements et ses objectifs, mais la conduite de la guerre violait les principes de la « guerre juste » – en particulier celui de l'immunité des civils. Des centaines de milliers de civils vietnamiens étaient abattus lors de massacres menés par les troupes américaines (celui de Mỹ Lai étant l'un des plus connus), puis ensuite lors des attaques aériennes décidées sous l'administration Nixon.

En tant que jeune séminariste jésuite, je me suis alors demandé si j'en faisais assez pour m'opposer à cette guerre génocidaire. J'avais pris part à des manifestations et écrit des articles, et j'avais même retourné ma carte de conscrit au gouvernement pour lui signifier ma non-coopération dans cette guerre.

Le jésuite Daniel Berrigan¹ et son frère Philip étaient les opposants chrétiens à la guerre les plus connus, ayant détruit des fiches de conscrits lors d'actions de désobéissance civile non-violente, en mai 1968. J'avais lu leurs déclarations et entendu leurs discours. Lorsque j'ai été invité à participer à de telles actions, j'ai consacré beaucoup de temps à la prière et au discernement, puis je me suis décidé.

Plusieurs rencontres ont pavé la voie à ma participation à l'action du groupe des 15 de Chicago (les « Chicago 15 »), en 1969. Nous avons forcé l'entrée des bureaux de recrutement de tout le sud de Chicago pour dérober tous les documents qui auraient conduit des milliers de jeunes hommes à tuer et à être tués au Vietnam, et les avons brûlés derrière l'édifice fédéral qui abritait tous ces bureaux.

Puisque notre intention était de faire un acte public de protestation et de désobéissance civile, nous n'avons pas fui et nous nous sommes soumis à notre arrestation. Au terme du procès qui eut lieu en 1970, j'ai été condamné à deux années

de réclusion dans une prison fédérale – une bonne occasion d'étudier les épîtres de Paul et d'autres éléments des Écritures exigés dans le parcours jésuite. Ainsi ai-je pu être ordonné prêtre en 1973, un an après ma sortie de prison.

Les Écritures saintes m'ont inspiré et renforcé dans ma décision de faire face aux conséquences de mes gestes. Il est devenu clair à mes yeux que l'action prophétique pour la justice et la paix était une exigence essentielle de l'amour chrétien – elle visait à éliminer et à réduire les causes de la souffrance. C'est cette même action qui fut la cause de la passion et de la mise à mort de Jésus.

Son geste le plus spectaculaire fut l'expulsion des marchands du temple, relatée dans les évangiles (voir Marc 11, 15-10). On y voit Jésus violer la propriété privée, renverser les tables des changeurs d'argent et les sièges des marchands de pigeons. C'était une sorte de « Occupons le temple » en son temps, une prise de possession non violente du temple.

Plusieurs actions de ce type ont depuis consisté à bloquer, au moins partiellement ou symboliquement, les temples de la guerre que sont le Pentagone, de grandes entreprises qui profitent de la guerre, des sites d'armement nucléaire, le tout pour empêcher qu'on fasse des affaires avec la mort.

Si les tables renversées étaient la propriété du temple, cela rendait Jésus responsable de la destruction de biens publics, une accusation lancée de manière similaire à ceux et celles qui ont détruit des fiches de conscrits pendant la guerre du Vietnam, ainsi qu'à ceux et celles qui, dans le mouvement Plowshares – un mouvement pacifiste anti-nucléaire –, ont endommagé des armes nucléaires dans leur lutte pour le désarmement, s'inspirant d'une parole biblique: « Ils briseront leurs épées pour en faire des socs de charrue (*plowshare*) » (Isaïe 2, 4).

L'action de Jésus au temple constituait de la désobéissance civile: il a posé un geste qui était techniquement illégal, il l'a fait ouvertement et il n'a pas essayé de fuir ou d'échapper aux conséquences. Il a donné un sens prophétique à son action: « Ma Maison sera appelée une Maison de prière, mais vous, vous en faites un repaire de brigands » (Matthieu 21, 12-13). Jésus a accusé d'exploitation et de corruption non seulement ceux qui vendaient dans le temple, mais aussi les autorités qui leur en donnaient la permission.

À plusieurs autres occasions, Jésus a violé la lettre de la loi, par exemple en soignant des personnes le jour du Sabbat, ému par leur souffrance et agissant selon la loi première de l'amour du prochain. C'est ce qui motive encore aujourd'hui de nombreux militants, hommes et femmes, de la résistance non-violente. 🕊

* Traduit de l'anglais par Catherine Caron.

1. Lire Gregory Baum, « Les frères Berrigan », *Relations*, n° 743, septembre 2010.